

que de normes sur la qualité de l'air ambiant, d'une réglementation efficace et d'organismes capables de la mettre en vigueur. Jusqu'à ce jour, je ne connais aucune autorité au Canada qui soit chargée des questions interprovinciales de pollution atmosphérique. C'est pourquoi il existe une grande variété de mesures législatives et de sanctions en la matière à travers le pays. Jusqu'ici, l'Ontario a le programme le plus complet, élaboré dans la loi de 1967 sur le contrôle de la pollution de l'air. Les autres provinces, au dire des experts, ont des mesures de contrôle et des lois insuffisantes dans ce domaine. Les États-Unis ont une loi fédérale concernant la pureté de l'air.

[Français]

M. l'Orateur suppléant (M. Bécharde): A l'ordre. Je regrette d'interrompre l'honorable député, mais son temps de parole est écoulé.

[Traduction]

M. Baldwin: Continuez.

M. l'Orateur suppléant (M. Bécharde): Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Ne l'étouffez pas.

M. Haidasz: Je remercie les députés d'avoir consenti à ce que je continue. D'autres pays, tels l'Allemagne de l'Ouest, la Pologne et l'URSS, sont très avancés dans leurs efforts pour établir des normes de qualité de l'air ambiant, des règlements de contrôle et des moyens de les faire observer.

• (5.20 p.m.)

Au printemps de 1967, le service américain de salubrité publique a pris l'initiative de publier un document intitulé: «Critères de qualité de l'air pour les anhydrides sulfureux», précisant les niveaux auxquels, selon les scientifiques, les composés sulfureux commencent à être préjudiciables à la santé et à polluer le milieu ambiant. Malheureusement, nous n'avons pas au Canada l'appui financier ni le personnel scientifique qu'il faut pour étudier à fond les normes nationales de qualité de l'air ambiant. Toutefois, à titre d'information, l'Organisation mondiale de la Santé a publié, en 1964, un rapport d'experts sur les agents polluants de l'air. M. W.B. Drowley, président du comité de l'Association des normes canadiennes sur la pollution atmosphérique et directeur du programme de contrôle de cette pollution en Ontario a déclaré dans un discours qu'il a prononcé lors d'une conférence à Montréal en 1966 que le gouvernement canadien devrait confier à un organisme ou à un ministère le soin de coordonner la politique à cet égard pour éviter le

[M. Haidasz.]

chevauchement ou le morcellement des efforts.

Je propose, dans ce bill C-22, que le Parlement confère aussitôt que possible au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Munro) les pouvoirs de s'occuper efficacement de certains aspects de la pollution atmosphérique qui relèvent du gouvernement fédéral. Le bill stipule que la pollution de l'air signifie la présence discernable dans l'atmosphère extérieure de tout agent ou de tous agents viciateurs de l'air dans des proportions qui peuvent causer des malaises ou nuire à la santé des personnes, porter préjudice à la vie animale, contaminer la végétation, endommager des biens matériels ou gêner la visibilité, l'activité normale du transport ou la marche normale du travail et des affaires.

Dans ses efforts pour enrayer la pollution atmosphérique au Canada, le gouvernement fédéral devrait aussi envisager la création d'un ministère spécial relevant d'un ministre. On pourrait appeler ce ministère le ministère de l'urbanisme et de l'environnement, voire le ministère de l'habitation et de l'environnement. Cette décision pourrait s'imposer très prochainement si l'on juge nécessaire de confier à un seul ministère tous les problèmes relevant de l'urbanisme, des transports urbains, ainsi que de la pollution de l'air, de l'eau et du sol. De plus, j'exhorte le ministre des Finances (M. Benson) à accorder des adoucissements fiscaux généreux aux particuliers et aux industriels qui installent des épurateurs et utilisent des carburants «propres».

Il faut, de toute urgence, s'attaquer énergiquement au problème de la pollution atmosphérique au Canada avant qu'il soit trop tard. Selon moi, ce bill aidera à réduire la pollution atmosphérique dans notre pays et contribuera à la santé et à l'amélioration qualitative de la vie de tous nos concitoyens. D'après le *Feuilleton*, si ce bill subit la deuxième lecture, il sera renvoyé au comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales. J'ai remarqué, en outre, dans ce même *Feuilleton*, des bills inscrits au nom de certains députés sur d'autres aspects de la pollution. Peut-être plairait-il aux députés de renvoyer le sujet de mon bill, en même temps que les autres bills des députés en question audit comité permanent de la Chambre.

La pollution atmosphérique n'est pas seulement une question vitale aujourd'hui au Canada, monsieur l'Orateur, c'est aussi un problème urgent. On dit souvent que prévenir vaut mieux que guérir. J'espère que la Chambre suivra ce conseil judicieux et prudent.

M. G. W. Baldwin (Peace River): Monsieur l'Orateur, je m'arrêterai quand l'aiguille de l'horloge marquera la demie de cinq heures.